Tout cela n'a rien de bien sérieux et nous en ririons volontiers s'il ne s'agissait pas d'un des actes les plus important qu'un peuple ait à accomplir.

Voyons donc la lettre de M. Barthélemy St-Hilaire et quelle lumière elle jette dans le débat.

M. Testelin, dit le secrétaire de M. Thiers, n'est pas un communeux, et s'il a vu Delescluze, il y a deux mois, c'était pour ramener ledit Delescluze de son criminel aveuglement en faisant appel à d'anciennes relations.

Ceci, à la rigueur, nous laverait, s'il était nécessaire de ce ridicule reproche de « calomnie » puisqu'on constate les liaisons qui existaient entre M. Testelin et Delescluze.

Mais nous n'avons même pas parlé de ce dernier. Nous avons rappelé les liaisons beaucoup plus récentes de M. Testelin avec M. Gambetta. Est-ce une calomnie ? Qu'on le dise. Or, croit-on qu'il y ait bien loin de Gambetta à Delescluze ? Et ceux que M. Thiers traitait de « fous furieux » ne faisaient-ils point partie du groupe d'où est née la rebellion du 18 mars et la Commune elle-même ?

M. St-Hilaire affirme que M. Testelin a voulu désorganiser la Commune en lui enlevant un de ses chefs les plus redoutables. Il faut avouer que si c'est ainsi que M. Thiers comptait venir à bout d'une telle insurrection, son expérience tant vantée se réduirait à peu de chose. Delescluze de plus ou de moins, la Commune n'en aurait pas moins accompli son œuvre détestable, et la mission de M. Testelin est de celles dont on dit qu'elles amusent le tapis en attendant les choses sérieuses

Mais encore une fois, cela ne répond à rien de ce que nous avons dit et l'on affecte de faire un grand tapage à côté de ce que nous avons dit pour éviter de nous répondre.

Ce que nous avons dit et qu'on appelle des calomnies, c'est que M. Testelin était et doit être encore l'ami *personnel* et surtout *politique* de M. Gambetta. Que la politique à outrance était sa politique; qu'à cette politique il a sacrifié le général Espivent et le général Bourbaki; qu'à cette politique il a sacrifié le général Farre dont le corps était si mal armé, si mal équipé, si peu instruit et si peu en état de combattre qu'il a bravement couru à la défaite certaine qui a amené la prise et l'occupation d'Amiens.

M. Testelin renie-t-il Gambetta pour M. Thiers ? Désavoue-t-il son passé au profit du présent ? ou bien tente-t-il encore aujourd'hui une conciliation entre le gouvernement de Versailles et les « Fous-Furieux ? »

Telles sont les questions que nous avons posées en d'autres termes et auxquelles ne répond nullement la lettre de M. St-Hilaire qui, de fait, ne peut répondre à des questions qui n'intéressent que la conscience de M. Testelin.

Une bonne plaisanterie en terminant.

M. Saint-Hilaire dit : « Je me hâte de » vous écrire ces lignes ne sachant pas » si vous voudrez en faire usage ! »

Comme on dit maintenant. Elle est bien bonne !

Une chose nous étonne, c'est que M. Saint-Hilaire n'ait pas sommé M. Testelin de faire publier sa lettre dans tous les journaux de la ville. C'eût été complet !

(*Mémorial de Lille.*)

L'Empire
Réhabilité par M. Gambetta.

M. Gambetta vient de prononcer, à Bordeaux, un discours qui a la prétention d'être un programme politique. Nous nous bornons à en extraire le passage suivant, qui montre l'ancien dictateur de Bordeaux sous un jour tout à fait nouveau :

Sans discuter sur les nuances puériles, permettez-moi de vous dire qu'un gouvernement au nom duquel on fait des lois, on fait la paix, on lève des milliards, on rend la justice, on dompte les émeutes qui auraient suffi à emporter dix monarchies, est un gouvernement établi *et légitime*, qui prouve sa force *et son droit* par ses actes mêmes. Ce gouvernement s'impose au respect de tous, et quiconque le menace est un factieux. (Bravo ! bravo!)

Par conséquent, il suffit qu'un gouvernement fasse les lois, fasse la paix, lève des milliards, rende la justice et dompte des émeutes. pour qu'il soit *légitime*, il prouve *son droit* par ses actes mêmes. A ce compte, l'empire était parfaitement légitime, et nous nous demandons pourquoi on lui a fait une opposition irréconciliable.

M. Gambetta réhabilitant et légitimant l'empire, c'est un spectacle assez piquant pour mériter d'être signalé.

CH. LINTILHAA.

LES CANDIDATURES MILITAIRES

Ce fut autrefois l'honneur de notre armée de rester à l'écart de nos divisions politiques et de tenir haut et ferme, au milieu des partis, le drapeau de l'unité française. Les glorieuses et saintes traditions s'étaient maintenues jusqu'à nos derniers revers, et lorsque éclata la guerre, il n'y avait qu'une armée française et des généraux français. Le gouvernement de la défense nationale ne sut pas respecter cet esprit militaire : la délégation de province, qui dans tous ses actes faisait passer la Républiqne avant la France, essaya de faire des armées républicaines, et n'y réussit pas. Mais elle a, du moins, laissé des généraux républicains. Pour peu que chaque parti se compose un état-major à son tour et que la contagion s'étende des chefs aux soldats, nous aurons autant d'armées qu'il y a de factions. De là aux mœurs politiques et militaires de l'Espagne ou du Mexique, il n'y a qu'un pas, et peut-être ces questions constitutionnelles qui nous préoccupent si fort aujourd'hui auront-elles la solution la plus inattendue, le *pronunciamiento*.

Grâce à Dieu, nous n'y sommes pas encore ; mais le danger existe, et les nombreuses candidatures militaires qui se produisent dans les départements en sont la révélation. Déjà l'opposition radicale sous l'empire avait fait pénétrer la politique dans les casernes ; ses diatribes haineuses et antinationales avaient préparé cette indiscipline et ce désordre qui devaient perdre, à coup sûr, le régime impérial, mais en même temps désarmaient la France. La révolution du 4 septembre a rompu toutes les digues. La politique a violemment envahi l'armée, et nous voyons aujourd'hui des généraux déserter le drapeau national pour prendre place dans les partis. Nous ne sommes pas grands partisans des incompatibilités parlementaires, et nous aimons que l'électeur ait tout droit de prendre qui lui convient pour le représenter, sans limiter son choix. Mais nous voudrions que nos généraux comprissent assez bien leur devoir austère de soldats pour s'interdire eux-mêmes toute brigue politique, et repousser le mandat, s'il leur est offert.

Aussi bien, au point de vue de leur intérêt personnel, ni l'Assemblée ni la tribune ne leur sauraient convenir. On n'a, dans notre pays, qu'une médiocre estime pour les officiers qui se produisent trop volontiers par la parole ou la plume, et, pour notre part, nous ne souffrons pas moins de voir un général à la tribune qu'un avocat à la tête d'un armée. A chacun son lot. Nous n'avons jamais entendu dire que M. de Moltke fût, selon l'expression de Montluc, un grand débrideur de phrases, et cependant, pour notre malheur, ses plans de campagne valaient bien ceux de M. Trochu, lequel est un écrivain de mérite et un général éloquent. La place d'un général qui veut rester général, c'est le camp, le champ de manœuvre ou le cabinet d'étude : son devoir, c'est l'action; son métier, c'est de faire la guerre ou de s'y préparer. Les assemblées parlementaires ne conviennent qu'aux généraux hors cadre, dont la carrière honorablement remplie trouve là une récompense et parfois un utile emploi. Elles peuvent être aussi le refuge des théoriciens rétrospectifs à qui l'action n'a pas réussi. Mais c'est pitié de voir la fleur de notre armée, les généraux qui ont le plus vaillamment combattu sur la Moselle ou sur le Rhin, que viennent de reprendre Paris, estimer si peu leur passé militaire et leur mission, qu'ils envient les succès de tribune di M. Jean Brunet!

Ce qui est plus grave encore, c'est que cette fureur de politique gagnera successivement tous les dégrés de la hiérarchie militaire et divisera jusqu'aux soldats. Comment veut-on que l'armée conserve sa vieille et puissante unité quand ses chefs les plus respectés combattent ouvertement dans des camps ennemis? quand on voit, dans le même département, opposer M. Lhérillier, général monarchiste, à M. Faidherbe, général républicain? A leur suite, officiers et soldats prendront parti dans ces querelles et les casernes se changeront en clubs. Que deviendra la discipline au milieu de ce chaos? Qui pourra commander? Qui voudra obéir? Nous ne voyons guère que les démocrates purs qui puissent applaudir à ces beaux résultats. Ils auront touché du doigt leur rêve. Ils verront se réaliser la théorie du soldat-citoyen mais du jour où le soldat-citoyen; raisonnera sous les armes, la France n'aura plus d'armée. Et qui sait s'il y aura même une France?

Il n'est que temps de revenir aux sévères traditions d'autrefois et de rappeler à ceux qui les oublient les étroites obligations de leur mission. Un soldat ne s'appartient jamais; il n'a ni opinion, ni parti; il doit n'aimer, ne connaître et ne servir que son pays. En prenant l'uniforme, il perd son libre arbitre, et si, dans des temps troublés comme les nôtres, il a ses préférences et ses antipathies, son premier devoir est de les dissimuler. L'armée est l'instrument aveugle, impersonnel et muet de la France entière ; l'armée, du général au soldat, ne doit pas vouloir ; elle sert et ne doit qu'obéir. Telle est la tradition, telle est la vérité. Que les rêveurs d'égalité démocratique protestent au nom de la dignité humaine, qu'importe ? Pour nous, c'est précisément cet abandon de soi-même, cette abnégation stoïque, cette abdication de toute personnalité qui constituent les vertus militaires du soldat, encore plus que l'héroïsme des champs de bataille, et, loin de l'avilir, cette servitude consciente et volontaire est la raison même de sa grandeur.

JULES DELAFOSSE.

LA REVUE DU 29 JUIN

Nous avons donné hier les premiers détails que nous ont envoyés nos correspondants sur cette revue qui a été un véritable événement. Nous trouvons aujourd'hui dans le *Figaro* un récit très attachant que nous reproduisons:

Le premier régiment qui défile est ce glorieux 54e qui a gardé Bitche, même après la paix.

Quand son drapeau, — présent de l'héroïque population de cette ville, — s'incline, tout le monde se lève et salue respectueusement.

Les cris de : Vive l'armée ! Vive la ligne ! éclatent de toutes parts.

Vive la République ! crie un député.

Chacun s'étonne. On se regarde avec stupeur. Un instant on l'avait oubliée, la République. Chose étrange, ce cri isolé, au milieu de cet enthousiasme, paraissait séditieux !... Est-ce pour la République qu'ils ont joué leur vie, ces soldats, ou pour la France ?... Pourquoi donc les saluer de ce cri, qu'ils entendaient aussi derrière les barricades, proféré par les incendiaires qu'ils combattaient.

Généraux et régiments passent. On admire, on salue, on crie : vivent les chasseurs ! vive l'artillerie ! vive la ligne !... Les soldats passent silencieux. Il semble qu'ils ne pouvaient pousser qu'un cri, si ce cri lui-même n'était un contre-sens : Vive la discipline !... C'est elle qui est revenue, qui règne dans leurs rangs, qui leur a valu la victoire, qui leur vaut ce triomphe.

Ils le comprennent et ils l'acceptent résolûment. La discipline a conduit leurs pères à Austerlitz, à Iéna, à Wagram ! Elle a conduit les chevronnés d'entre eux à l'Alma, à Sébastopol et à Magenta. Ils sentent qu'elle leur prépare d'autres victoires, ou qu'au moins son retour parmi eux va permettre à la France de reprendre sa place au premier rang des nations les plus puissantes...

***

Tout à coup un grand silence se fait. Aux brillants régiments succède un lugubre cortége. Les fourgons d'ambulance, les cacolets, les infirmiers, avec la croix de Genève, passent à leur tour. On ne crie plus, mais on applaudit encore. M. Thiers se lève et se découvre respectueusement.

Puis, le général de Ladmirault s'avance vers le pavillon, salue de nouveau et disparaît au galop par la gauche, tandis que le général de Cissey, ministre de la guerre, qui a repris pour un jour son rang de chef de corps, vient à son tour saluer, puis prendre sa place auprès du maréchal.

Je note le succès de marche du 113e de ligne, — le mérite de cavalier consommé du général Rocher, fort applaudi par les habitués des tribunes, — la magnifique tenue du général Douay, une belle tête de soldat, un mouvement d'épée superbe, — et enfin l'ordre parfait, l'*alignement* merveilleux de la plupart des bataillons des 4e et 5e corps.

Ce sont de vieux soldats, ceux que le général Ducrot est allé revoir à Cherbourg, les soldats de Reischoffen et de Gravelotte. Leurs vieilles capotes n'ont plus de couleur, leur képis sont difformes, leurs sacs usés, mais comme ils marchent!

Les cinq officiers prussiens—en bourgeois, — qui ont été tacitement autorisés à assister à la revue, ont sans doute frémi à ce spectacle. Ils ont dû se souvenir de ces colonnes qui marchaient ainsi à la mort sur les champs de l'Alsace et de la Lorraine, et que les canons Krupp ne faisaient par broncher ! Ils ont dû se rappeler la dépêche effroyable du roi Guillaume, où il sentait comme une sueur de sang lui monter au front... où il n'osait pas appeler victoire, ce succès si chèrement payé...

***

Le général Vinoy, commandant en chef l'armée de réserve, arrive à son tour, au grand galop, et salue M. Thiers. Une immense acclamation l'accueille. On oubli les canons de Montmartre pour ne se souvenir que de la retraite de Mézières et des glorieux combats sous Paris. Quand il arrive auprès du maréchal, il est placé exceptionnellement, à côté de lui, au même rang, devant les états majors.

Dans son armée, on regrette de ne pas voir défiler les marins de la division Bruat. Auraient-ils été assez acclamés !... Le devoir les a appelés ailleurs. L'amiral, toutefois, se trouvait dans l'état-major du général Vinoy.

Notons la sympathique figure de l'enfant de troupe du 65e de ligne, qui a obtenu le plus grand succès. M. Thiers l'a applaudi, et a ri de bon cœur.

***

Le champ de courses restait libre. On voyait, dans les arbres, les masses de cavalerie qui se mouvaient. Tout à coup, un bruit terrible se fit entendre, quelque chose comme le rolement du tonnerre, et l'artillerie montée arriva au grand trot. Les canons, les mitrailleuses, les caissons passaient comme un tourbillon !... Les pièces étincelaient au soleil. Les officiers passaient l'épée haute. Un immense hourrah! salua la terrible colonne, qui avait bien un kilomètre de longueur, et qui disparut en un instant comme une vision.

Restait la grande manœuvre de la cavalerie. Chasseurs, hussards, dragons, lanciers, cuirassiers, défilèrent avec rapidité. La revue était finie...

***

Alors, les spectateurs voisins du pavillon assistèrent à un émouvant spectacle...

Le maréchal de Mac-Mahon s'avança seul, et pénétra à cheval dans la petite enceinte qui précède l'estrade, tandis que la foule criait avec frénésie : Vive Mac Mahon !...

M. Thiers était descendu, de son côté, et marchait vers le maréchal. Ils se tendirent la main. Ils voulaient se dire quelques mots sans doute, mais l'émotion leur coupait la voix. Ils restèrent ainsi, les mains serrées, et de grosses larmes coulaient sur les joues du héros de Reischoffen et du sauveur de la France.

Ils se séparèrent. La foule se pressa vers l'estrade sur laquelle M. Thiers était remonté. Là encore il essaya de parler. Il ne le put pas. Il pleurait de bonheur, et tous ceux qui l'entouraient pleuraient avec lui. Les spectateurs, du reste, ne lui laissèrent pas le temps de se remettre. Leurs cris de : vive Thiers ! vive la France ! vive l'armée ! retentirent avec tant de force que M. Thiers ne put que remercier du geste...

M. Grévy lui serra affectueusement la main. M. Jules Simon — toujours ridicule — tendait ses bras comme une marionnette pour l'embrasser. Que diable ce monsieur faisait-il là ? Vraiment ce n'était pas le jour. M. Jules Favre, du moins, se tenait dans son coin sans mot dire. Quant à M. Ferry, il errait dans la cour, comme une âme en peine, cherchant, peut-être, quelqu'un avec qui parler.

***

La voiture de M. Thiers s'avança. Au moment où il allait y monter, il s'arrêta un instant. Le général Valentin devina sa pensée. Il fit faire la haie et alla chercher Mme Thiers, qui avait eu aussi, dans sa tribune, sa part de joie, d'orgueil et de sincères félicitations ..

Puis la foule se dissipa. Le monde officiel, les généraux, le corps diplomatique s'en allèrent à Versailles, où un grand dîner les réunissait à l'hôtel du président du conseil.

La foule revint vers Paris, où, comme nouvelle du jour, on apprit que l'emprunt était à 85 francs ! .. Deux francs cinquante de prime.

La France a retrouvé son armée qui, — en attendant mieux, — lui garantit l'ordre. Elle a retrouvé son crédit, conséquence du dévouement de l'armée...

Puisque les destins nous redeviennent favorables, que la confiance est revenue avec le beau soleil, espérons qu'elle sortira aussi heureusement de la troisième épreuve... celle de dimanche !

Et qu'on nous permette, pour finir, de répéter à notre tour ce cri que nous avons si souvent entendu aujourd'hui... que nous ne nous lasserons jamais d'entendre :

« Vive l'armée ! »

Alfred D'AUNAY.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 30 juin.

Présidence de M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à 3 h. 1/2. Le procès-verbal est lu et adopté.

Plusieur demandes de congé sont accordées.

M. LE PRÉSIDENT. MM. nous avons assisté hier à un beau spectacle, bien fait pour relever les cœurs! Nous avons vu défiler avec l'attitude noble, disciplinée et martiale qui lui appartient, cette magnifique armée qui vient de rétablir dans la capitale le règne des lois et de sauver la civilisation. (Applaudissements.) L'Assemblée me permettra d'être son organe auprès d'elle et de lui présenter nos vives félicitations. (Nouveaux applaudissements.) La veille, l'Etat avait fait appel à la France pour l'emprunt de deux millards; la France lui avait répondu par l'offre de plus de cinq milliards. (Très-bien ! très-bien!) Un pays qui prouve qu'il sait tirer de son sein de telles ressources, témoigne ainsi qu'il est toujours la grande nation. Les revers ont pu la courber, mais ils n'ont pu ni la subjuguer ni l'abaisser. (Applaudissements.) En appuyant ses nobles efforts de votre patriotisme, de vos lumières et de votre dévouement, il n'est pas douteux que bientôt elle reprenne la grande place qui n'a pu jamais cesser de lui appartenir.

(Triple salve d'applaudissements.)

Un membre propose de mettre ces paroles du président à l'ordre du jour de l'armée et affiché dans les communes. (Vive approbation.)

Un député de Metz demande à constater, à propos de l'emprunt dont le président a parlé, que Metz, la nouvelle ville prussienne, a souscrit pour vingt millions de francs. (Applaudissements.)

M. DAHIREL demande que les députés qui ont des élections dans leurs départements, pourront exercer ici leur devoir d'électeurs pour les départements auxquels ils appartiennent, ainsi que cela s'est fait en 1848.

LE PRÉSIDENT ignore si ce que demande M. Dahirel est autorisé par la loi ; il ne se souvient pas non plus exactement si le précédent cité par M. Dahirel existe.

La chambre décidera si l'exception qui est faite en l'espèce, en faveur de l'armée, peut s'appliquer aux députés.

Un membre dépose une proposition ayant pour objet l'exécution de l'art. 120 du réglement.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. le baron Eschassériaux, relative à l'annulation des opérations préliminaires de la formation du contingent de la classe de 1871. La commission conclut à la prise en considération de la proposition.

Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. de Ravinel relative à la formation d'une commission de 15 membres chargée d'étudier immédiatement les moyens de pourvoir d'une façon convenable à l'installation des différentes ministères à Versailles.

La commission conclut à la prise en considération.

M. de Ravinel demande l'ajournement jusqu'au moment où la Chambre sera complétée par les nouvelles élections.

La Chambre souscrit à cette demande.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Dubois sur les conseils d'administration des monts-de-piété.

La commission conclut à la prise en considération.

Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la prorogation des échéances et effets de commerce dans le département de la Seine.

On connait le texte du projet du gouvernement et du contre-projet que la commission y substitue. Sur l'art. 3 les amendements suivants ont été déposés, savoir :

Amendement René Brice. — Au paragraphe second de l'art. 3, substituer les paragraphes suivants :

« L'avertissement donné par le créancier et la réponse du débiteur seront constatés par huissier, sans droit d'enregistrement. L'acte ainsi dressé, devra, dans les trois jours, outre un jour par cinq myriamètres, être notifié par huissier, aussi sans enregistrement à tous les endosseurs. Les endosseurs auront, comme le débiteur principal la faculté de payer sur le champ ou de se prévaloir du bénéfice du terme.

» Le créancier qui n'aurait pas donné l'avertissement prévu au paragraphe 1er, ne pourra exiger les intérêts depuis le jour où il aurait dû le donner. De même, il prendra droit aux intérêts contre les endosseurs du jour où il aurait dû leur faire la notification prescrite, si cette notification n'a pas été faite.

AMENDEMENT TIRARD.

Art. 3. — Les effets dont l'échéance primitive serait antérieure à la promulgation de la présente loi, devront être présentés au débiteur dans les dix jours qui suivront cette promulgation.

Les effets échus postérieurement à la promulgation devront être présentés dans les 24 heures.

Le débiteur aura la faculté de payer sur-le-champ.

Dans le cas, au contraire, où le débiteur se prévaudrait des termes accordés par la présente loi, il devra viser l'effet à présentation, et les intérêts seront dus au créancier, à partir de la date de ce vote.

En cas de refus de paiement et de visa de la part du débiteur, l'effet sera protesté dans la forme ordinaire, avec mention de ce double refus.

AMENDEMENT DUCUING.

Substituer à l'article 3 les deux alinéas suivants :

« Tout effet qui n'aura pas été présenté au débiteur pour paiement et qui ne portera pas la signature de celui-ci, constatant que l'effet lui a été présenté, sera affranchi de tout intérêt de prorogation.

» A défaut de la signature du débiteur constatant qu'il entend profiter de la prorogation, la présentation de l'effet sera constatée par un avertissement donné par huissier, sans droit d'enregistrement. »

Le rapporteur, au nom de la Commission et d'accord avec le Garde-des-sceaux, demande le renvoi de la discussion de ce projet de loi à une séance ultérieure, vu le grand nombre d'amendements qui sont survenus à la dernière heure et que la Commission et le Gouvernement n'ont pas encore eu le temps d'examiner.

Au reste, les délais pour la reprise des protêts ne sont pas encore près d'expirer et laissent encore une certaine latitude.

M. le rapporteur, sur une interruption qui lui est adressée, ajoute que la prescription de la loi du 26 avril dernier, qui touche aux encaissements de la poste entre Paris et les départements, n'entraine pas l'urgence, car il fallait une déclaration officielle, et cette déclaration officielle n'a pas eu lieu. Sa déclaration officielle sera faite demain.

M. DUCUING. Je demande une déclaration précise de M. le garde des Sceaux que l'on ne sera obligé aux encaissements que sous dix jours.

M. DUFAURE, ministre de la justice : Votre Commission et le gouvernement désirent examiner avec tout le soin qu'ils méritent la loi des échéances et des amendements qui n'ont été déposés que ce matin

Cet examen est nécessaire pour résoudre d'une manière équitable ces graves questions. Il faut du temps et de mûres réflexions pour que ce travail que nous avons à vous soumettre, soit mieux préparé et digne de vous. Nous demandons donc que la discussion soit remise.

La loi du 26 avril, pour les effets échus ou à échoir à partir du 18 mars dans Paris, a disposé que l'échéance exigible courrait seulement après le 10e jour du rétablissement, constaté officiellement, de la poste entre Paris et les départements. Un article a disposé que cette déclaration devait être officielle.

M. DUCUING : Cette déclaration a été faite le 21 juin.

M. LE MINISTRE : Je vous en prie, ne m'interrompez pas. J'allais d'avance répondre à votre observation.

Je le répète : il fallait une déclaration officielle et dans la partie officielle du *Journal officiel*, que le service des postes était établi entre Paris et les départements. On a cru devoir mettre un avis dans la partie non officielle mais cet avis est bien avéré. La loi exige que la déclaration rappelle la loi du 26 avril et qu'elle soit insérée d'une manière tout à fait officielle.

C'est, dit en résumé M. le Ministre, ce qui sera fait demain d'accord avec la Commission. Et c'est pour cela que la discussion peut être remise afin qu'elle soit plus complète et faite en toute sécurité et en toute liberté. (très bien !)

M. DUCUING : Je suis très-heureux des explications qui viennent d'être données par M. le garde des sceaux.

Le Président consulte l'assemblée sur le jour de la discussion : elle est fixée à mardi prochain.

LE PRÉSIDENT : — L'ordre du jour est épuisé. Il n'y aurait que peu de choses à l'ordre du jour de demain. L'Assemblée veut-elle avoir séance demain ?

De toutes parts : Non ! non !

La Chambre décide que la prochaine séance publique aura lieu Lundi. L'ordre du jour portera la discuss on de la proposition de M. Claude, de la Meurthe, et celle du projet relatif au rétablissement du cantonnement.

Le Président prévient ses collègues que, selon le désir exprimé par M. Dahirel, il y aura au Palais de l'Assemblée nationale un bureau pour recevoir les votes des députés. Mais il ne garantit pas que ces votes seront validés.

La séance est levée à 4 h. 25.

L'EMPRUNT.

Le succès est complet. Il est énorme. Qu'en dites-vous, M. le chancelier de la Confédération germanique ?

— Avez-vous souvenance d'un certain emprunt lancé par vous au commencement